

Protéger les milieux naturels, une administration seule ou avec les citoyens ?

Le projet de la Ville mentionne un mécanisme de mise en œuvre par des comités et les Amis recommande, pour la Montagne, de passer par la Table de concertation du mont Royal. La recommandation des Amis semble faite pour ne pas dédoubler des structures. En réalité, nous pouvons affirmer que la collectivité qui se concerta autour du mont Royal devrait effectuer elle-même les démarches requises pour sa protection. Dans un contexte élargi à la ville, ces interventions locales s'inscrivent et s'inscriront dans la vaste démarche de protection de la Montagne, et des espaces naturels de l'île de Montréal.

Techniquement et pratiquement, c'est ici que le bât blesse. La ville propose dans son projet d'encadrer les comités. Quand il y en a un ou deux, ça peut aller. Quand il y en a dix, quinze ou 20, ça ne fonctionne plus. La ville ne possède ni les ressources ni l'expertise pour effectuer un tel travail.

Le rôle de la ville ne peut être celui d'encadrer. Tout au plus peut elle servir de catalyseur, à la limite d'accompagnateur à une démarche locale.

Le cas du mont Royal est en ce sens exemplaire : il y a une collectivité qui s'est donné des outils pour intervenir dans le processus de développement de la Montagne. Cette collectivité regroupe des intervenants capables de mobiliser des ressources. Et même dans ces conditions extrêmement favorables, la collaboration entre la ville et la communauté est difficile. Les rôles et responsabilités des parties sont mal compris. Les conditions nécessaires à une collaboration efficace dans la poursuite d'objectifs communs ne semblent pas réunies.

L'idée de protéger des ressources naturelles est généreuse. Celle de collaborer au sein de comités l'est aussi. Dans les faits, protéger des ressources naturelles en milieu urbain est une tâche herculéenne et mettre en œuvre des mécanismes qui favorisent la participation des citoyens l'est aussi. Peut-on rappeler que cela fait dix-huit ans que les Amis se sont attelés à la tâche et que même aujourd'hui personne ne peut décrire le mécanisme de collaboration en œuvre sur la Montagne. Il n'y en a pas. Depuis près de 15 ans maintenant, les Amis essaient de faire autre chose que de l'opposition et du chialage. La culture républicaine du tout à l'État est toujours dominante à la Ville et ne laisse pas de place pour les façons de faire autrement. Comment pouvons nous collaborer efficacement si l'une des parties est insensible aux demandes raisonnables et normales de l'autre ?

Tant que ces rôles et responsabilités ne seront pas mieux définis, tant que les conditions nécessaires à une collaboration efficace ne seront pas réunies, les projets de la Ville vont demeurer des bonnes intentions. Les interventions de la Ville vont s'effectuer dans les limites de leurs ressources limitées et en fonction des occasions les plus faciles qui vont se présenter.

Nous croyons qu'il y a mieux à faire et qu'il est temps pour la Ville de revoir sa façon d'intervenir dans l'effort collectif de protection du patrimoine de la collectivité. Cette réflexion a été amorcée lors de rencontres effectuées sous le chapeau de la CUM (2000-2001). Il y a lieu de reprendre là où cette réflexion s'est arrêtée et de doter la ville de Montréal d'un Service des parcs capable de soutenir et d'accompagner les organismes locaux dans leurs démarches de mobilisation pour la protection des ressources patrimoniales locales.